

Exigences minimales en matière de formation continue

Le principe de la formation continue est ancré à l’art 20 LFin, et précisé dans l’art 25, al 3.

Le tableau ci-dessous indique quelles sont les exigences minimales (tant du point de vue de la durée que de la matière) que les différents échelons hiérarchiques doivent suivre pour respecter les exigences de la loi. Le respect de l’obligation de formation continue fait l’objet d’un contrôle lors de l’audit prudentiel. La faculté de dispenser une formation a été retirée aux OS par la FINMA. C’est pourquoi ce sont des prestataires externes qui se chargeront de dispenser les formations. Toutefois les cours de formations continues en matière LBA restent ouverts aux assujettis des autres OS (pour autant que leur OS reconnaisse cette formation).

| Profil | LBA | Règles de comportement LSFIn | LEFin | Connaissances professionnelles et techniques (domaine spécifique) * | Durée totale par année |
|--|---|--|---|---|--|
| Dirigeant qualifié | ✓ (obligatoire – pondération en fonction de l'actualité) | ✓ (obligatoire –pondération en fonction de l'actualité) | ✓ (pondération en fonction de l'actualité) | ✓ (selon besoin ou autre fonction cumulée ¹) | 1 journée au minimum ² |
| Responsable compliance / Risk manager | ✓ (obligatoire) | ✓ (obligatoire) | ✓ | ✓ (selon besoin ou autre fonction cumulée ¹) | 1 demi-journée au minimum |
| Autres collaborateurs LBA ou fonctions exposées à la clientèle | ✓ (obligatoire uniquement pour collaborateur LBA) | ✓ | | ✓ | 1 demi-journée au minimum ³ |

¹ Rappel des seuils : pas plus de cinq postes à plein temps et produit brut annuel inférieur à 2 millions de francs et modèle d'affaires sans risques élevés.

² Exigence SO-FIT : contenu obligatoire LBA/LSFin + contenu spécifique.

³ Si documentée, formation interne LBA possible.

| Contenu obligatoire (LBA / LSFIn / LEFin | | |
|--|----------------------------|---|
| E-Learning | | Remarques |
| Non recommandé pour les profils 1 et 2. Les webinaires et cours présentiels sont reconnus et à suivre en priorité. | Possible pour le profil 3. | Les OS se réservent le droit d'évaluer au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et un test avec un seuil de réussite compris dans le module. |
| Formation interne | | Remarques |
| Non recommandée pour les profils 1 et 2. | Possible pour le profil 3. | Les OS peuvent reconnaître des formations internes sous certaines circonstances et au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et des objectifs de formation clairs. |
| Connaissances professionnelles et techniques | | |
| E-Learning | | Remarques |
| Admises pour les 3 profils | | Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et un test avec un seuil de réussite compris dans le module. |
| Formation interne | | Remarques |
| Peut-être admise par les OS. | | Les OS peuvent reconnaître des formations internes sous certaines circonstances et au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et des objectifs de formation clairs. |

Domaines de connaissances professionnelles et techniques (domaine spécifique) :

Compliance (y compris LBA) ;

Evolution législative et jurisprudence concernant les lois des marchés financiers, Asset management et produits financiers, Risk management, Cross border, Règles de comportement, etc...

Liste des prestataires de formation :

Formation LBA : Autres OAR

Formation LBA, LSFIn et LEFin : ASG

Formation LSFIn : VisionCompliance SA / ISFB / AZEK

Formation LEFin: VisionCompliance SA / ISFB / ASG

Formation trustees: STEP

Formation Cross-border: BRP and Partners / VisionCompliance SA

Formation compliance: VisionCompliance SA / ISFB

Formation Wealth management: IFSB / VisionCompliance SA/ ifage / Safehands GmbH

Formation Risk & Portfolio management: ISFB / BRP and Partners

Formation Finance : AZEK

Règles de comportement : Liste des prestataires reconnus par les registres aux conseillers

Formations Academy & Finance : uniquement sur approbation préalable de la formation envisagée

Academy & finance: <https://www.academyfinance.ch/>

ASG: <https://www.vsv-asg.ch/fr/training/programme-de-formation-continue>

AZEK : <https://www.azek.ch/fr/ch-fr/formations/azek-cours-diplomants/>

BRP: <https://brpsa.com/cross-border-country-manuals/>

IFAGE: <https://www.ifage.ch/formation/tic/>

ISFB: <https://www.isfb.ch/formations/>

https://www.isfb.ch/wp-content/uploads/2022/02/isfb_institut_superieur_formation_bancaire_saq_cwma_recertification_web.pdf

Safehands GmbH*: www.safehands.ch

STEP: www.step-geneva.org

VisionCompliance SA*: <https://www.visioncompliance.ch/mes-cours/>

Pour les prestataires suivis d'un *, des conditions préférentielles ont été négociées par l'AGP-G et l'AGP-ALM pour leurs membres.

Nota bene

Cette liste peut être mise à jour sans annonce préalable. SO-FIT ne fait pas de recommandation particulière pour un prestataire plutôt qu'un autre.

Tout assujetti doit pouvoir fournir les attestations de formation pour tous les collaborateurs concernés lors de chaque audit.

Dans le cas de figure où un assujetti désire suivre une formation auprès d'un prestataire qui n'est pas sur la liste, il est recommandé de contacter SO-FIT au préalable pour la faire valider.